

ASSOCIATION
« LES AMIS DE MAURICE ROLLINAT »

SIEGE SOCIAL : Mairie d'Argenton-sur-Creuse, 36200 Argenton-sur-Creuse

PRESIDENTE : Catherine RÉAULT-CROSNIER, 54, rue du Docteur Ledouble, 37000 Tours, France, tél. : 02 47 61 43 08, courriel : cathregis.crosnier@aliceadsl.fr

VICE-PRESIDENTS : Pierre BRUNAUD, François LEMAIRE

SECRETAIRE : Régis CROSNIER

SECRETAIRE-ADJOINTE : Suzette AUPETIT

TRESORIERE : Louïsette CAÇAO, 76, rue de la Saboterie, 37550 St-Avertin.

France, tél. : 02 47 28 79 63, courriel : cacao.michel@orange.fr

TRESORIER-ADJOINT : Jean HAUTEPIERRE

PRESIDENT DU PRIX DE POESIE MAURICE ROLLINAT :

FRANÇOIS LACORE, 1, JARDIN BOUZIGNAC, 37000 TOURS

tél. : 02 47 20 67 98, courriel : francois.lacore@free.fr



Prix de poésie libre ou de prose MAURICE ROLLINAT 2019

RÈGLEMENT

Un prix de poésie libre ou de prose, d'un montant de 150 euros, sera décerné par la société des « Amis de Maurice Rollinat », à **un tapuscrit⁽¹⁾ de 10 à 30 pages ou poèmes libres dans l'esprit de Maurice Rollinat⁽²⁾**, dans un français de qualité et rassemblés sous un titre général. Le prix sera remis dans le cadre de la journée annuelle à Argenton-sur-Creuse, le dimanche 17 novembre 2019. La présence du lauréat est obligatoire le jour de la remise du prix. Des mentions et accessits peuvent être attribués si des candidats obtiennent des résultats très proches de ceux des lauréats. Ceux-ci auront alors un diplôme.

Le tapuscrit⁽¹⁾, anonyme, doit être dactylographié (fonte recommandée : Times new roman ou Arial, pas de caractère fantaisie) et porter le nom de la section, « **Section poésie libre ou prose** » et un signe distinctif composé de 2 lettres et 3 chiffres sous le titre de la première page. Il doit être envoyé au président du prix, M. François Lacore (1, jardin Bouzignac, 37000 Tours, France), en cinq exemplaires et impérativement **avant le 30 juin 2019⁽³⁾**. Un recueil ou des poèmes déjà présentés ne peuvent concourir une autre année pour conserver l'anonymat. Les candidats doivent présenter des œuvres n'ayant jamais été primées ni publiées. Les tapuscrits ne sont pas renvoyés aux auteurs.

Joindre à l'envoi :

1. Un chèque de **15 euros** pour droit de participation à l'ordre « Les Amis de Maurice Rollinat » inclus dans l'enveloppe anonyme.
2. Une enveloppe anonyme, cachetée contenant tous les documents : chèque, papier libre avec nom et adresse, téléphone, courriel ainsi que le titre du tapuscrit et, sur l'enveloppe, les 2 lettres et 3 chiffres, une enveloppe **libellée lisiblement** à votre adresse et **timbrée au tarif lettre** pour l'envoi du résultat.
3. Le tapuscrit en cinq exemplaires avec un signe distinctif composé de 2 lettres et 3 chiffres, sous le titre de la première page, suivi de « **Section poésie libre ou prose** ».

⁽¹⁾ tapuscrit : manuscrit dactylographié.

⁽²⁾ Les renseignements sur l'œuvre littéraire de Maurice Rollinat figurent sur Internet à l'adresse : <http://www.crcrosnier.fr/rollinat/rollinat-oeuvre1.htm>. La plupart des œuvres de ce poète sont consultables sur Gallica ou peuvent être achetées sous forme de livres en fac-similé.

⁽³⁾ Tout tapuscrit arrivé après le 30 juin, participera au concours de l'année suivante.